

Chapitre 8

LOI DE CRÉDITS POUR 2011-2012 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

(Sanctionnée le 10 mars 2011)

Attendu qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2012,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

Crédits supplémentaires

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Montant maximal

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 1 194 397 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2012.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2012

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

<u>POSTE</u> N°	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	16 935 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	20 020 000
3.	Finances	61 347 000
4.	Ressources humaines	24 120 000
5.	Justice	88 387 000
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	27 892 000
7.	Éducation	224 765 000
8.	Santé et Services sociaux	296 988 000
9.	Environnement	22 278 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	184 698 000
11.	Développement économique et Transports	58 355 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	143 759 000
13.	Collège de l'Arctique du Nunavut	24 853 000
	CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :	<u>1 194 397 000 \$</u>
	TOTAL DES CRÉDITS :	<u>1 194 397 000 \$</u>